

coutumier dans tous ses comptes rendus. Parmi les documents déposés hier sur le bureau de la Chambre, il y a une lettre de la Canada Life Insurance Company dans laquelle cette compagnie assume toute la responsabilité de l'erreur survenue dans la demande adressée au ministère de la Justice. Elle informe le surintendant Hughes qu'il faut attribuer à elle seule la mention de la prison de Vancouver au lieu du pénitencier de New-Westminster et elle demande de nouveau une réponse à sa première communication. Cet éclaircissement parvint au surintendant à peu près vers le moment où, parlant à son ministre, il accusait le colonel Cooper d'avoir fait une déclaration mensongère. Il savait donc ce qui en était au moment même, pour ainsi dire, où il portait cette accusation devant le ministre et il a laissé celui-ci avec cette impression dommageable un an après la mise au point, dont il ne fit pas part au ministre. Un an après que la compagnie eut exonéré le colonel Cooper, le ministre déposait innocemment devant le Parlement ce faux rapport de la part de son surintendant.

J'ai peut-être des notions désuètes sur le régime parlementaire, mais lorsque j'ai été appelé à faire partie de ce parlement, je ne songeais pas qu'un jour viendrait où un très honorable monsieur, un ministre de la Couronne, prétendrait qu'il n'y avait pas lieu de prendre en considération un acte de déloyauté, de tromperie et de duperie envers son propre ministre, tel que celui que révèle cette correspondance.

Le très honorable M. GRAHAM: Je me félicite d'avoir permis à mon honorable ami de prendre la parole, parce qu'il s'agit d'un ministre de la Couronne, lequel ministre, dois-je supposer, jouit d'une réputation aussi enviable que qui ce soit dans tout le pays.

L'honorable M. TAYLOR: Je n'ai rien dit de nature à nuire à la réputation d'un ministre de la Couronne.

Le très honorable M. GRAHAM: Mon honorable ami, si je ne me trompe, lira le compte rendu de ses propres paroles...

L'honorable M. TAYLOR: J'ai dit que le surintendant avait fait un faux rapport que le ministre avait innocemment communiqué au Parlement.

Le très honorable M. GRAHAM: Je n'avais pas saisi le mot "innocemment". Je me trompe peut-être. J'espère que l'honorable représentant a dit tout ce qu'il a à dire. Il est bon que tout soit mis au grand jour. Pour un homme qui ne ménage guère ses adversaires dans l'attaque, l'honorable collègue se

L'hon. M. TAYLOR.

montre fort chatouilleux lorsqu'on lui réplique. Toutefois, je ne trouve pas à redire à cela.

Maintenant, je n'entends pas entamer la discussion au sujet de ces thés. Pour moi, il ne s'agit pas d'une affaire insignifiante. Au contraire, elle est grave et c'est ainsi qu'on doit l'envisager. Certains hommes font d'excellents subalternes mais se révèlent mauvais chefs. Dans un grand établissement industriel, lorsqu'il s'agit de faire le choix d'un administrateur, les chefs de l'entreprise aimeraient bien souvent à choisir un de leurs propres ouvriers. C'est ce que l'on a essayé de faire à maintes reprises et, de temps à autre, la chose a réussi. Mais on compte par milliers les serviteurs de premier ordre, contre lesquels on n'a eu rien à dire tant qu'ils ont occupé un poste inférieure, mais qui manquent du tempérament voulu pour conduire ceux dont on leur confie la direction. Après avoir entendu mon honorable ami, c'est dans cette dernière catégorie que je rangerais le colonel Cooper.

L'honorable M. TAYLOR: Sur quelles indications?

Le très honorable M. GRAHAM: Sur celles que nous a données mon honorable ami.

L'honorable M. TAYLOR: Je n'ai pas dit un mot de nature à autoriser cette manière de voir.

Le très honorable M. GRAHAM: Si mon honorable ami veut bien m'écouter quelques instants et se contenir...

L'honorable M. TAYLOR: Je demande une enquête.

Le très honorable M. GRAHAM: Et je dis que je compte finir mes observations. Mon honorable ami ne contestera pas ceci: que cette organisation, dont il nous a fait la description lui-même, était un foyer de babillage, d'insubordination et de dispute. Mon honorable ami a certainement fait voir qu'il était bien ainsi.

L'honorable M. TAYLOR: Non, pas du tout.

Le très honorable M. GRAHAM: Je dis simplement ce que j'en pense, monsieur le président, tout comme l'a fait mon honorable ami, et j'entends continuer. Le thé dont l'honorable représentant de Pictou (l'honorable M. Tanner) nous a tracé un tableau si saisissant était simplement la conséquence inévitable de ce qui se passait continuellement. La zizanie régnait parmi le personnel...

L'honorable M. TAYLOR: Il n'y a rien de cela dans les dépositions.